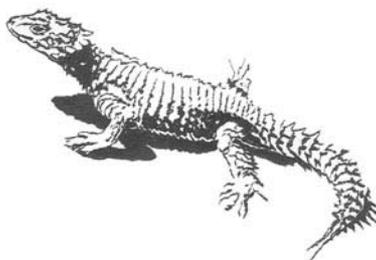


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les animaux
Johannesburg (Afrique du Sud), 29 mars – 2 avril 2004

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

1. Le présent rapport a été préparé par M. Rodrigo A. Medellín, représentant de l'Amérique du Nord, et M. Javier Alvarez (membre suppléant).

Informations générales

2. Nombre de Parties en Amérique du Nord: 3.
3. Nombre de Parties ayant répondu aux communications depuis la 19^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2003): 3.
4. Autres institutions et ONG contactées depuis la 19^e session du Comité pour les animaux
 - a) Canada: Organes de gestion et autorités scientifiques provinciaux et territoriaux, Agence des douanes et du revenu, Comité de gestion canadien des animaux à fourrure, Fondation canadienne du faucon pèlerin, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (CSEMDC) et Pêche et Océans Canada;
 - b) Mexique: IFAW (Amérique latine), Université nationale du Mexique (UNAM), TRAFFIC (Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud), *Project Seahorse*.

Suivi des points de l'ordre du jour depuis la dernière session du Comité pour les animaux

5. Répertoires des autorités CITES de la région: Les répertoires actualisés du Canada, des Etats-Unis et du Mexique sont joints en annexe au présent document.
6. Canada: Carolina Caceres, ancienne assistante du président de l'UICN CSE, est chef par intérim de l'autorité scientifique. Véronique Brondex, conseillère scientifique pour les animaux, et Robert Jones, conseiller scientifique pour Pêches et Océans, participeront aux sessions du Comité pour les animaux en tant qu'observateurs du Canada.
7. Etats-Unis d'Amérique: Javier Alvarez a été élu représentant régional suppléant au Comité pour les animaux. A la 12^e session de la Conférence des Parties (CdP12, Santiago, 2002), les Parties de l'Amérique du Nord ont sélectionné Kurt A. Johnson, de la Division de l'autorité scientifique, comme représentant régional suppléant pour la période entre la CdP12 et la CdP13. Après son départ de la

Division de l'autorité scientifique, il a été remplacé par Javier Alvarez, lui aussi de cette Division (novembre 2003).

19^e session du Comité pour les animaux et suivi des points de l'ordre du jour de la session

8. Canada: A la 19^e session, le Canada a participé au groupe de travail chargé d'examiner le processus d'enregistrement et de suivi des établissements élevant à des fins commerciales des animaux d'espèces de l'Annexe I. Le groupe a demandé qu'une notification soit envoyée aux Parties pour réunir des informations sur les problèmes, les expériences et les établissements non enregistrés, et s'est engagé à fournir une vue d'ensemble de la question à la 20^e session du Comité. Le Canada a répondu à la notification aux Parties n° 2003/071 et contribuera à examiner les réponses des Parties. Concernant la relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ*, après la 19^e session, le Canada s'est proposé pour examiner la question concernant *Falco peregrinus* en collaboration avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Après examen du mandat du groupe de travail, il a été décidé que le Canada n'était pas tenu de fournir des informations car la production de *F. peregrinus* au Canada n'est pas considérée comme *ex situ*, le Canada étant un Etat de l'aire de répartition de cette espèce.
9. Etats-Unis d'Amérique: Les Etats-Unis avaient envoyé une délégation interagences de sept personnes à la 19^e session du Comité, composée de trois représentants du USFWS, trois du *National Marine Fisheries Service*, et une du *Caribbean Fisheries Management Council*. Les Etats-Unis ont soumis des documents sur la conservation de *Saiga*, l'examen périodique des annexes CITES, l'application de l'inscription d'*Hippocampus* spp. à l'Annexe II, et les progrès accomplis par les Etats-Unis dans l'élaboration et l'application du PAI-requins. Les Etats-Unis ont aussi participé à la réunion du Comité de la nomenclature et a huit groupes de travail: commerce important des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II, révision des critères d'amendement des Annexes I et II (présidé par les Etats-Unis), examen périodique des taxons animaux inscrits aux annexes (présidé par Etats-Unis), commerce des coraux durs, systèmes de production, conservation et commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce, conservation des hippocampes, et conservation et commerce des concombres de mer.
10. Mexique: A la 19^e session, la délégation mexicaine se composait de deux représentants de l'autorité scientifique (CONABIO), d'un du Ministère des affaires étrangères, et de M. Rodrigo A. Medellín, représentant de l'Amérique du Nord et conseiller de CONABIO. La délégation mexicaine a participé à cinq groupes de travail: examen des critères, commerce important (strombe géant), relation entre la production *in situ* et la conservation *ex situ* (présidence), hippocampes et concombres de mer; elle a aussi participé à la réunion du Comité de la nomenclature. Dans le cadre du travail du groupe *in situ* & *ex situ*, le Mexique a préparé et envoyé une étude de cas sur *Crocodylus moreletii*. Enfin, concernant le groupe de travail sur les coraux durs, l'autorité scientifique a consulté un groupe de spécialistes mexicains au sujet de la définition de "coraux fossilisés" et des moyens pratiques de distinguer les fossiles des non-fossiles. Ces informations ont été envoyées au président du groupe de travail sur les coraux durs.

Commerce important

11. Concernant les espèces d'esturgeons restant dans l'étude du commerce important (surtout *Acipenser fulvescens*), le Canada a consulté les autorités provinciales pour obtenir les informations manquantes demandées par le Président du Comité pour les animaux à la 19^e session. Ces informations ont été fournies au Président en janvier 2004 afin de permettre au Comité permanent de recommander la suppression de l'espèce de l'étude du commerce important.
12. Les 11 et 12 juin 2003, les Etats-Unis ont accueilli, avec la Jamaïque et le Mécanisme des pêcheries de la région des Caraïbes, une réunion des pays participant à l'Initiative internationale sur le strombe géant, à Montego Bay, Jamaïque. Le principal but de la réunion était de discuter du projet de rapport du Secrétariat sur l'étude du commerce important du strombe géant (conformément à la résolution Conf. 12.8). La réunion a examiné les rapports des pays, expliqué la résolution, discuté du projet de rapport du Secrétariat, et indiqué les étapes suivantes pour les principaux pays d'exportation. Pour la première fois dans les Caraïbes, presque tous les pays étaient représentés par un cadre de leurs bureaux CITES et un cadre de leur service de la pêche. A la fin de la réunion, les délégués s'étaient accordés sur un certain nombre de recommandations à transmettre aux cadres de chaque pays et au

Comité pour les animaux. Les délégués se sont aussi engagés à soumettre des commentaires sur le projet de rapport du Secrétariat avant le 30 juin 2003 et à coordonner l'examen du rapport avec leurs représentants régionaux au Comité pour les animaux avant la session d'août 2003.

13. A la 19^e session, les Etats-Unis et le Mexique ont participé activement au groupe de travail sur l'étude du commerce important (phase V, strombe géant). Le groupe a préparé des recommandations complètes (fondées en partie sur celles de Montego Bay) pour améliorer l'application de l'Article IV dans les pays d'exportation; ces recommandations ont pris effet en janvier 2004.
14. Des représentants de l'autorité scientifique des Etats-Unis et du *National Marine Fisheries Service* ont participé à la 56^e session du *Gulf and Caribbean Fisheries Institute* (novembre 2003; Tortola, Iles Vierges britanniques) pour expliquer le processus et les conséquences de la résolution Conf. 12.8 pour le strombe géant. Des ONG, des scientifiques des pêcheries, et des gestionnaires de la pêche des Caraïbes étaient au nombre des participants.
15. La délégation mexicaine a participé à l'Initiative internationale sur le strombe géant. Durant la réunion, un document préparé par TRAFFIC Europe a été discuté. L'autorité scientifique du Mexique a coordonné la révision du document et envoyé des commentaires sur certaines parties concernant le Mexique. Sur la base de ces informations, la délégation mexicaine a participé à la formulation de recommandations pour chaque catégorie et a proposé de faire passer les espèces du Mexique de la catégorie ii), "peut-être préoccupantes", à la catégorie iii), "moins préoccupantes", car elles ne remplissent pas les conditions requises pour rester dans l'étude du commerce important. Par ailleurs, le Mexique a aussi participé à la révision du plan d'action issu de la première étude du commerce important par pays pour Madagascar.

Examen des critères

16. A la 19^e session, le Canada, les Etats-Unis et le Mexique ont participé au groupe de travail sur l'examen des critères, qui était chargé de tester l'applicabilité des critères d'amendement des annexes CITES à divers taxons animaux.
17. A la 19^e session, le Canada a participé au groupe de travail sur l'examen des critères et en a testé l'applicabilité à *Falco rusticolus* et *Acipenser transmontanus*, en collaboration avec les Etats-Unis.
18. A la CdP12, les Parties ont adopté une décision chargeant le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes de poursuivre l'examen des critères en mettant l'accent sur leur applicabilité à différents taxons. Les résultats de l'examen seront communiqués à la CdP13, qui examinera d'éventuels amendements à la résolution Conf. 9.24. A sa 49^e session, le Comité permanent a décidé que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes soumettraient à la 50^e session du Comité permanent un rapport d'activité sur l'examen des critères, que l'examen s'attacherait à finaliser le texte du document CoP12 Com. I. 3, et que l'applicabilité des critères serait testée sur un petit nombre de taxons devant être sélectionnés par ces deux Comités. A la 13^e session du Comité pour les plantes et à la 19^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2003), les Etats-Unis ont été priés de présider le groupe de travail sur l'examen des critères. A leur session respective, les deux Comités ont discuté et adopté le document PC13 Doc. 9.4.3, préparé par la Présidente du Comité pour les plantes en collaboration avec les représentants de l'Espagne, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, proposant un mandat et un calendrier pour achever l'examen des critères. Les deux Comités ont établi une liste de 24 animaux, 16 plantes et un champignon sur lesquels les Parties volontaires évalueraient l'applicabilité des critères et recommanderaient si nécessaire des changements au document Doc. CoP12 Com. I. 3. Les Etats-Unis se sont portés volontaires pour évaluer les critères sur trois espèces végétales et huit animales. Leurs résultats ont été soumis aux présidents des deux Comités fin novembre 2003.
19. Le Mexique a participé à l'examen de l'applicabilité des critères d'amendement en les testant sur trois espèces mexicaines inscrites aux annexes: un cétacé – *Eschrichtius robustus*, et deux psittacidés – *Amazona oratrix* et *Amazona finschi*. Ce travail a été coordonné par CONABIO et réalisé avec respectivement des spécialistes du Programme national de recherche et de conservation sur les mammifères marins, de l'Institut national d'écologie, et du Comité national sur les psittacidés. Le travail sur les trois espèces a été terminé et envoyé au Président avec des commentaires sur l'applicabilité ainsi que les modifications pertinentes aux critères.

Révision des annexes

20. Les Etats-Unis ont présidé un groupe de travail conjoint des deux Comités sur l'examen de taxons végétaux et animaux inscrits aux annexes. Le groupe poursuit avec des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Espagne et du Kenya, et avec le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, son travail d'élaboration de lignes directrices pour conduire les futurs examens de taxons inscrits aux annexes, et sur le processus d'évaluation rapide.
21. Deux espèces mexicaines – *Dermatemys mawii* et *Ambystoma mexicanum* – avaient été choisies à la 15^e session du Comité (Madagascar, 1999) pour l'examen périodique des annexes; le Mexique s'était engagé à entreprendre la révision de ces espèces parmi d'autres. CONABIO a donc coordonné deux projets de recherche sur ces espèces afin de déterminer la situation actuelle de leurs populations dans la nature et d'évaluer leur place dans les annexes CITES. Les études ont été achevées durant cette période et les résultats finals seront présentés à la 20^e session.
22. Les deux études ont été faites avec l'appui financier de CONABIO. La première, "Etat actuel des populations sauvages de *Dermatemys mawii* dans le sud-est du Mexique" a coûté 11.000 USD, et la seconde "Abondance et structure de la population d'*Ambystoma mexicanum* dans les réseaux d'eau douce de Xochimilco et Chalco" a coûté 10.000 USD.

Propositions d'amendements aux annexes

23. L'équipe de scientifiques qui était chargée du projet de recherche "Evaluation de la conservation d'*Amazona finschi* au Mexique" (également financé par CONABIO) en coordination avec le Comité national sur les psittacidés et CONABIO, a préparé une proposition d'amendement pour cette espèce (son transfert de l'Annexe II à l'Annexe I). Le Comité mexicain de suivi de la CITES travaille avec cette équipe à améliorer la proposition. Le Mexique soumettra la proposition à la 20^e session du Comité puis à la CdP13 (Bangkok, 2004).

Application de l'inscription des hippocampes à l'Annexe II

24. Le Canada a examiné le projet de guide d'identification des hippocampes produit par TRAFFIC Amérique du Nord en collaboration avec *Project Seahorse* (Université de Colombie-Britannique), le USFWS et le US NOAA *Fisheries Service*. Des commentaires ont été soumis le 5 janvier 2004.
25. Conformément à la décision 12.53, le personnel des organes de gestion et des autorités scientifiques des Etats-Unis, ainsi que les représentants du *US National Marine Fisheries Service*, ont rencontré les représentants de la Commission de Floride sur la conservation des espèces sauvages, concernant l'inscription des hippocampes aux annexes CITES (effective en mai 2004). La visite avait pour but d'informer le personnel au sujet de la CITES et des conditions requises pour la délivrance des permis, d'en savoir plus sur les programmes de la Floride en matière d'octroi et de suivi des licences, et de discuter d'une future collaboration sur la conservation des hippocampes. La Floride a la seule pêcherie d'hippocampes des Etats-Unis et les données du USFWS indiquent que la Floride compte au moins un nombre moyen d'exportateurs d'hippocampes qui seront affectés par l'inscription d'*Hippocampus* spp. aux annexes en 2004. A cette session, les spécialistes de Floride ont accepté de participer à l'atelier Etats-Unis/Mexique proposé sur la gestion des pêcheries d'hippocampes (voir ci-dessous).
26. En septembre 2003, les Etats-Unis et le Mexique ont convenu d'accueillir un atelier international sur la gestion des pêcheries d'hippocampes conformément à la décision 12.53. L'atelier, qui a eu lieu du 3 au 5 février 2004, a impliqué 37 spécialistes des Etats-Unis, le Secrétariat CITES, des ONG (*Project Seahorse* et IFAW), et les autorités pertinentes d'autres pays ayant un commerce important d'hippocampes. Le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam y ont été invités. Les Parties à la CITES qui acceptent l'importation ou le transbordement de grandes quantités d'hippocampes, notamment l'Indonésie, les pays de la Communauté européenne, et d'autres, devraient eux aussi bénéficier des procès-verbaux de l'atelier. L'atelier a été l'occasion de partager des informations sur les stratégies de gestion et de suivi des pêcheries d'hippocampes et sur d'autres aspects de l'inscription récente à l'Annexe II de la CITES. Un rapport comportant les recommandations résultant de l'atelier sera présenté à la 20^e session du Comité.

Atelier technique sur la conservation des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae

27. A la 19^e session, les délégués mexicains avaient souhaité être invités à participer à l'atelier technique sur la conservation des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae (Kuala Lumpur, Malaisie, 1-3 mars 2004). En réponse à une invitation formelle du Secrétariat, l'organe de gestion a confirmé la participation du Mexique à l'atelier par le biais d'une spécialiste (Mme Dinorah Herrero, conseillère de CONABIO). L'autorité scientifique a préparé, avec les autorités CITES et des spécialistes, le rapport national pour la réunion, réunissant toutes les informations disponibles sur l'état des populations des concombres de mer et les pêcheries au Mexique.

Avis de commerce non préjudiciable

28. Le Canada a continué son travail sur les avis de commerce non préjudiciable. Depuis la 19^e session, ce travail a porté sur la clarification du rôle et des responsabilités des provinces et des territoires, l'élaboration de critères pour déterminer les espèces prioritaires, et la présentation et la formation pour utiliser les "Lignes directrices de l'UICN pour assister les autorités scientifiques dans l'émission des avis de commerce non préjudiciable". Une base de données sur les avis de commerce non préjudiciable et un site interne ont été créés pour contribuer à l'élaboration de rapports plus complets sur les avis de commerce non préjudiciable. Le site permet aux autorités scientifiques du pays de participer à la sélection des critères et à l'identification des espèces prioritaires, de télécharger la liste et les lignes directrices de l'UICN, de consulter des rapports types (*Panax quinquefolius*, *Ursus arctos*, *Hydrastis canadensis* et *Opuntia* spp.), de trouver les rapports sur les avis de commerce non préjudiciable en préparation, et de voir les progrès accomplis par les groupes de travail établis pour coordonner une démarche nationale et rendre publiques les informations disponibles. Les rapports sur les avis de commerce non préjudiciable seront établis et actualisés selon cette stratégie nationale coordonnée pour les espèces prioritaires et, par la suite, pour toutes les espèces indigènes inscrites à l'Annexe II. Des rapports sur les avis de commerce non préjudiciable ont commencé récemment à être établis pour les espèces à fourrure du Canada inscrites aux annexes CITES et pour *Monodon monocerus*.

Etablissements d'élevage en captivité

29. A ce jour, le Canada a réenregistré sept des neuf établissements qui élèvent des espèces de l'Annexe I à des fins commerciales ; il y a pas eu de nouveaux établissements enregistrés. Ceux enregistrés pour 2004 élèvent *Falco rusticolus*, *Falco peregrinus* et *Tragopan caboti*.

Espèces marines et/ou poissons

30. En réponse à la notification aux Parties n° 2003/068 sur la biologie et le commerce des requins, le Canada a résumé les informations demandées dans le questionnaire joint à la notification. Le questionnaire sur l'avancement du PAI-requins de la FAO a été rempli et envoyé au Comité pour les animaux début 2004.

31. En réponse aux notifications aux Parties n°s 2003/051 et 2003/068 sur la conservation et la gestion des requins et sur la biologie et le commerce des requins, le Mexique a préparé un résumé sur la mise en œuvre du PAI-requins et l'établissement du Plan d'action national qui en a résulté. Le Mexique a envoyé les informations demandées dans le questionnaire joint à la notification.

Recherche

32. Avec l'appui financier de CONABIO (14.000 USD), un groupe de spécialistes des crocodiles mexicains a entrepris un projet de recherche pour déterminer l'état des populations de *Crocodylus moreletii* au Mexique et évaluer sa place dans les annexes CITES. D'autres institutions nationales ont fourni un appui financier totalisant 77.300 USD pour des études de terrain. Le principal but du projet est d'étudier 54 sites au Mexique (26 ont été étudiés en 2002 et 28 nouveaux sites ont été sélectionnés avec CONABIO et d'autres spécialistes). Les études de terrain dureront 12 mois et engloberont la saison sèche et la saison humide afin que suffisamment de données soient réunies durant les deux études et qu'une tendance des populations sauvages au Mexique puisse être

dégagée. Le projet inclut la détermination des caractéristiques de l'habitat et l'évaluation des effets des populations humaines sur les populations de crocodiles.

Renforcement des capacités

33. Concernant le site Internet canadien de la CITES (www.cites.ca), les organes de gestion et les autorités scientifiques provinciaux et territoriaux envisagent actuellement une nouvelle section sur les permis permettant au public de télécharger les formulaires de demande, les instructions, et les notes d'information spécifiques, notamment sur les orchidées, les cactus, le ginseng, les trophées de chasse, les primates, les animaux de compagnie, etc. Le site comporte une nouvelle section sur la CdP13 donnant des informations générales, un calendrier, et des avis de consultations publiques et demandes de propositions; il comporte aussi une nouvelle section – "Animaux et plantes" – pour les espèces pour lesquelles des conditions spécifiques sont requises pour les permis, et un nouveau "Plan du site" pour aider le public et le personnel à trouver la section du site dont ils ont besoin. Le bulletin national CITES – "Mensuel CITES" – est disponible sur le site et archivé.
34. Les autorités CITES du Mexique et les agences gouvernementales associées ont eu une réunion avec Traffic Amérique du Nord pour analyser un document (préparé par un consultant engagé par Traffic) sur le fonctionnement et l'application correcte de la CITES au Mexique. Le document visait aussi à analyser les principaux problèmes décelés et à faire des recommandations pour les résoudre.
35. CONABIO, en coordination avec le reste du Comité mexicain de suivi de la CITES, a commencé à compiler un répertoire de spécialistes de la CITES qui sera intégré dans le répertoire des conseillers officiels de l'autorité scientifique. L'engagement du Comité pour les animaux de réunir et de partager des informations au sein des différentes régions sera ainsi respecté. Ce répertoire paraîtra bientôt sur le site Internet de CONABIO (www.conabio.gob.mx).
36. L'autorité mexicaine chargée de la lutte contre la fraude (PROFEPA) a organisé et dispensé plusieurs cours de formation à l'intention du personnel chargé des inspections aux aéroports, aux frontières et aux ports, afin qu'elles aient une meilleure maîtrise du commerce illicite. Le personnel a été informé dans plusieurs domaines, notamment ceux des problèmes sanitaires, des nuisibles et de l'utilisation correcte des guides d'identification des espèces CITES.

Lutte contre la fraude

37. Le mois dernier, un CD interactif sur la formation CITES a été produit en collaboration avec le Secrétariat CITES. En 2004, un rapport sur un projet réalisé en collaboration avec les douanes canadiennes sur les conditions CITES requises pour importer et exporter cinq groupes particuliers (bois tropicaux, oiseaux, reptiles, coraux et esturgeons) sera préparé et un guide d'identification CITES sur les amphibiens sera publié. Un travail est en cours sur les questions légistes, en particulier sur l'ADN des esturgeons et l'analyse chimique des plumes d'oiseaux pour déterminer si elles proviennent d'oiseaux sauvages ou d'oiseaux élevés en captivité.
38. Les 15 et 20 octobre 2003, Environnement Canada a poursuivi en justice deux membres du personnel de cabine d'un avion pour importation illicite de caviar d'esturgeons russe provenant de Pologne. Ces personnes ont été convaincues d'infraction à l'article 6 2) de la WAPPRIITA et condamnées à respectivement 13 jours d'incarcération (pour importation de huit boîtes de 500 g) et 23 jours d'incarcération (pour importation de 25 boîtes de 500 g).

Réunion

39. Une réunion a eu lieu entre l'autorité scientifique CITES du Mexique et le représentant de TRAFFIC Amérique du Nord au Mexique, dans le but de renforcer la coopération sur les sujets touchant à la CITES, tels que les échanges d'informations, les avis de spécialistes, et l'élaboration de projets conjoints.

REPERTOIRE DES AUTORITES CITES, 2004

CANADA

Au **Service canadien de la faune** (Environnement Canada), l'organe de gestion et l'autorité scientifique ont la responsabilité globale de faire appliquer la Convention au Canada. Ils sont regroupés au sein de l'Unité sur le commerce des espèces sauvages de la Division "Espèces à risque". D'autres départements fédéraux sont impliqués:

- **Pêches et Océans**: espèces marines et poissons;
- **Service canadien des forêts**: arbres / bois;
- **Agence des douanes et du revenu**;
- **Agence canadienne d'inspection des aliments**;
- **Département des affaires étrangères et du commerce international**.

Par ailleurs, 12 des 13 provinces ou territoires ont leur propre organe de gestion et autorité scientifique.

Dans tous les cas, le **Service canadien de la faune** devrait être contacté aux numéros et adresses figurant sous " Renseignements généraux" et il transmettra les messages.

Veuillez envoyer les courriels à l'adresse suivante: cites@ec.gc.ca

DIVISION DES ESPECES A RISQUE

Féd.	Lynda MALTBY Directrice	Service canadien de la faune Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: (819) 997-2957 F: (819) 994-3684 C: lynda.maltby@ec.gc.ca
------	-----------------------------------	--	----------------------------	---

UNITE SUR LE COMMERCE DES ESPECES SAUVAGES

Féd.	Eleanor ZURBRIGG Chef	Service canadien de la faune Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: (819) 953-4389 F: (819) 994-3684 C: eleanor.zurbrigg@ec.gc.ca
------	---------------------------------	--	----------------------------	---

ORGANE DE GESTION

Féd.	Jean ROBILLARD Administrateur adjoint	Service canadien de la faune Environnement Canada	OTTAWA, Ontario K1A 0H3	T: (819) 994-1528 F: (819) 953-6283 C: Jean.Robillard@ec.gc.ca
Féd.	Renseignements généraux	Renseignements généraux		T: 1 800 668 6767 (Canada) (819) 997 1840 (étranger) F: (819) 953 6283 C: Cites@ec.gc.ca

AUTORITE SCIENTIFIQUE

CHEF EN EXERCICE

Féd.	Carolina CACERES	WAPPRIITA – Autorité scientifique et coordinatrice internationale	GATINEAU, Québec K1A 0H3	T: (819) 953 1429 F: (819) 994-3684 C: carolina.caceres@ec.gc.ca
------	-------------------------	---	-----------------------------	---

PLANTES

Féd.	Adriane SINCLAIR	Autorité scientifique CITES, conseillère scientifique (plantes)	GATINEAU, Québec K1A 0H3	T: (819) 953 9515 F: (819) 994-3684 C: adriane.sinclair@ec.gc.ca
------	-------------------------	---	--------------------------	---

ANIMAUX

Féd.	Véronique BRONDEX	Autorité scientifique CITES, conseillère scientifique (animaux)	GATINEAU, Québec K1A 0H3	T: (819) 956 9327 F: (819) 994 3684 C: veronique.brondex@ec.gc.ca
------	--------------------------	---	--------------------------	---

APPLICATION DE LA LOI

Féd.	Yvan LAFLEUR Directeur Application de la loi	Bureau Application de la loi Environnement Canada	Ottawa, Ontario K1A 0H3	T: (819) 953-4383 F: (819) 953-3459 C: yvan.lafleur@ec.gc.ca
------	---	--	----------------------------	---

MEXIQUE

ORGANE DE GESTION

* MVZ Georgita J. Ruiz Michael Directora General de Vida Silvestre	<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales (SEMARNAT)</i> Subsecretaría de Gestión para la Protección Ambiental Dirección General de Vida Silvestre	Av. Revolución No 1425, Nivel 1, Col. Tlacopac San Angel, 01040 México D.F. MÉXICO	Tel. (55) 5624-33-09 y 10 Fax. (55) 5624-36-42. georgita.ruiz@semarnat.gob.mx
* M. en C. Oscar Manuel Ramírez Flores Director de Operaciones de Campo y Convenios de Conservación * MVZ Antonio Gómez Mendieta Director de Sanidad, Control y Fomento de Vida Silvestre			Tel. (55) 56-24-35-09. oscar.ramirez@semarnat.gob.mx Tel. (55) 56-24-34-55. anfomez@semarnat.gob.mx

* Signatures reconnues pour les permis et autres documents CITES officiels délivrés par l'organe de gestion.

AUTORITE SCIENTIFIQUE

Dr. Jorge Soberón Mainero Secretario Ejecutivo	Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO)	Liga Periférico Sur 4903, Col. Parques del Pedregal, Tlalpan, 14010, México DF MÉXICO	Tel. (55) 55-28-91-02. Fax (55) 55-28-91-48. jsoberon@xolo.conabio.gob.mx
--	--	---	---

Biol. Hesiquio Benítez Díaz Director de Enlace y Asuntos Internacionales, CONABIO			Tel. (55) 55-28-91-25. Fax. (55) 55-28-91-85. hbenitez@xolo.conabio.gob.mx
---	--	--	--

AUTORITE CHARGÉE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dr. José Bernal Stoopan Director General de Inspección y Vigilancia de la Vida Silvestre.	SEMARNAT Procuraduría Féd.eral de Protección al Ambiente (PROFEPA)	Camino al Ajusco No. 200, Piso 6, Col. Jardines en la Montaña, 14210 México D.F. MÉXICO	Tel. (55) 26-15-20-92. Fax. (55) 26-15-20-92. jbernal@correo.profepa.gob.mx
---	---	---	--

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Pour toutes les questions touchant au Comité pour les animaux, les lettres ou documents devraient être envoyés (par courrier ou par courriel) à l'autorité scientifique, qui les transmettra à l'organe de gestion.

ORGANE DE GESTION

Peter Thomas Chief, Division of Management Authority	U.S. Fish & Wildlife Service (USFWS) Division of Management Authority	Room 700 4401 N. Fairfax Drive, Arlington, Virginia 22203 USA	T: (703) 358-2104 F: (703) 358-2280/2281 E : Peter.Thomas@fws.gov
--	--	--	---

Contacts

Nom	Responsabilité	Courriel
TIM VAN NORMAN	Chef – Permis	tim_vannorman@fws.gov
CHARLIE CHANDLER	Chef – Permis	charlie_chandler@fws.gov
ANDREA GASKI	Chef – Transport des animaux	andrea_gaski@fws.gov

L'adresse et les numéros de téléphone et de fax sont les mêmes que ceux de Peter Thomas pour tout l'organe de gestion.

AUTORITE SCIENTIFIQUE

RODDY GABEL Chief, Division of Scientific Authority (DSA)	USFWS Division of Scientific Authority	Room 750 4401 N. Fairfax Dr., Arlington, Virginia 22203 USA	T: (703) 358-1708 F: (703) 358-2276 E: roddy_gabel@fws.gov
---	--	--	---

Contact:

Nom	Responsabilité	Courriel
JAVIER ALVAREZ	Chef – Avis de commerce non préjudiciable, suivi du commerce	Javier.Alvarez@fws.gov

L'adresse et les numéros de téléphone et de fax sont les mêmes que ceux de Roddy Gabel pour toute l'autorité scientifique.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

KEVIN ADAMS Chief, Office of Law Enforcement (LE)	USFWS Office of Law Enforcement	4501 N. Fairfax Drive Arlington, Virginia 22201 USA	T : (703) 358-1949 F : (703) 358-2271 E : kevin_adams@fws.gov
---	---------------------------------------	---	--

Contact:

Nom	Responsabilité	Courriel
Sheila einsweiler	CITES Program Coordinator	E : sheila_einsweiler@fws.gov

L'adresse et les numéros de téléphone et de fax sont les mêmes que ceux de Kevin Adams pour tout le bureau chargé de la lutte contre la fraude.